RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 1303 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 03/12/2024 - 29014 - 2018 B 03270 - 841 227 499 - MC AUDIT

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS
Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A
Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

Société

MC AUDIT

Société à responsabilité limitée
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 132 bd Michelet
13009 Marseille
841 227 499 RCS MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Le Grand Prado, 6 Allées Turcat Mery, 13008 Marseille - □ : [redacted] - Fax : 04 91 23 05 49
Internet : www.bhexpertgroup.com - E-mail : [redacted]
SARL au Capital de 1 000 000 € - Siret : 529 543 514 00036 - NAF : 6920Z
TVA Intracomm : FR56 529 543 514

BENHAYOUN HAZAN EXPERTS
Experts Comptables inscrits à l'ordre des Experts Comptables de la région P.A.C.A
Commissaires aux comptes inscrits auprès de la cour d'Appel d'Aix en Provence

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confirmée par nomination en date du 30 novembre 2024, et en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur les comptes arrêtés au 31 octobre 2024 de la société « MC AUDIT» afin, d'une part de vous faire connaitre notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés et d'autres part, de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationales des commissaires aux comptes relative à ces missions.

Ces diligences ont consisté :

- à analyser la situation financière de votre société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation,
- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à analyser les avantages particuliers stipulés,
- à vérifier que les montants des capitaux propres est au moins égal au capital social.

1. Modalités de l'opération

Le rapport de la gérance à l'associé unique, exposant notamment les modalités de la transformation envisagée, ainsi que le projet de texte des résolutions de l'associé devant décider de la transformation de la société à responsabilité limitée « MC AUDIT » en une nouvelle forme juridique : Société par actions simplifiée, nous ont été communiqués.

Les documents qui nous ont permis d'analyser la situation de la société sont :

- La situation comptable au 31 octobre 2024 faisant apparaitre des capitaux propres de [redacted]
- Le rapport de la gérance.

Nous nous sommes fait communiquer par la gérance toutes informations utiles sur :

- La nature des biens composant l'actif social,
- L'activité de la société au cours de la période écoulée, les résultats obtenus de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées,
- Son évolution prévisible et ses perspectives d'avenir,
- Les événements importants survenus depuis la clôture du dernier exercice et plus particulièrement la survenance des risques ou la réalisation de pertes de nature à pouvoir remettre en cause le montant des capitaux propres.

Nous nous sommes assurés que les obligations liées à la nouvelle forme juridique sont satisfaites. Nous avons apprécié l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels de la société et la date de notre rapport.

2. Conclusion

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé dans la transformation de la société « MC AUDIT » en société par actions simplifiée.
Sur la base de nos diligences, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait à Marseille, le 03 décembre 2024

SARL BH EXPERTS
Représentée par
M. Fabrice HAZAN

Commissaire aux comptes

Sarl BH Experts
[redacted]